

Séance du 04 juillet 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Date de la convocation

26/06/2023

Pouvoirs : P. GUIGON à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. CANAL à C. PARTY ; E. PARROT à C. CONILH-NOBLAT

Date de publication

11/07/2023

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 075-2023

Objet : Ressources humaines - création d'un poste d'infirmière territoriale en soins généraux de classe normale

Vu

- le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
- le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- le décret n°2012-1421 du 18 décembre 2012 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux infirmiers territoriaux en soins généraux,

Monsieur le Président expose la nécessité de créer un poste d'infirmier en soins généraux à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent au sein du pôle petite enfance. Ce poste relève du cadre d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale défini par le décret n°2012-1420 susvisé.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la création d'emploi, les modifications du tableau des effectifs et de l'organigramme du personnel. Monsieur le Président propose de créer ce poste le 1^{er} octobre 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la création d'un poste d'infirmier en soins généraux le 1^{er} octobre 2023,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny.

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jacky CHIPAUX